
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 22 MARS 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-DEUX MARS,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 mars 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etait absente : Sophie FOUCHER-MAILLARD.

OBJET : Finances : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022, du budget principal et des budgets annexes - Rectificatif.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° DEL-2021-121 du 15 décembre 2021, le Conseil d'Administration a autorisé, avant le vote du Budget Primitif 2022, Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites au plan d'équipement annuel du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, suivant le tableau annexé.

Par courrier en date du 11 février 2022, le Préfet de Maine-et-Loire informait le Président du CCAS que la délibération présentée n'était pas assez précise et devait indiquer, selon l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et la circulaire du 5 mars 2021, outre l'article budgétaire, mais également le chapitre sur lequel étaient ventilés les montants.

Après échanges avec les services de la Préfecture, qui transmettront désormais au CCAS les circulaires en vigueur, le tableau des dépenses a été modifié. Annexé à la présente délibération, il indique la répartition, par chapitre budgétaire, des montants déjà répartis par article.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites au plan d'équipement annuel du CCAS, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 (cf. tableau ci-joint),
- et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à ces dépenses.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022

Budgets	Chapitre 20 Immobilisations incorporelles			Chapitre 21 - Immobilisations corporelles												Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées		
	Compte 205 Logiciel			Compte 2154 Matériel et outillage		Compte 2181 Aménagements divers		Compte 2182 Matériel de transport		Compte 2183 Matériel de bureau et informatique		Compte 2184 Mobilier		Compte 2188 Autre immobilisations corporelles		Compte 165 Dépôts et cautionnements reçus		
	Dotations 2021	1/4		Dotations 2021	1/4	Dotations 2021	1/4	Dotations 2021	1/4	Dotations 2021	1/4	Dotations 2021	1/4	Dotations 2021	1/4	Dotations 2021	1/4	
Budget principal	54 600,00	13 650,00				32 400,00	8 100,00	2 200,00	550,00	85 990,00	21 497,00	33 050,00	8 263,00	94 100,00	23 525,00			
Budget annexe Belle Beille			8 700,00	2 175,00						5 050,00	1 262,00					4 500,00	1 125,00	
Budget annexe Bellerfontaine			3 920,00	980,00		48 284,35	12 071,00			3 750,00	937,00	8 200,00	2 050,00			6 000,00	1 500,00	
Budget annexe Gaston Birgé	5 250,00	1 313,00	12 000,00	3 000,00		28 000,00	7 000,00			10 550,00	2 637,00	69 200,00	17 300,00			11 500,00	2 875,00	
Budget annexe Grégoire Bordillon			9 100,00	2 275,00		13 422,69	3 355,00			1 750,00	437,00	16 800,00	4 200,00			6 350,00	1 587,00	
Budget annexe du CLIC	6 000,00	1 500,00										770,00	192,00					
Budget annexe César Geoffray	1 250,00	313,00	5 000,00	1 250,00		68 000,00	17 000,00			12 200,00	3 050,00	12 600,00	3 150,00			13 500,00	3 375,00	
Budget annexe Les Justices			9 450,00	2 362,00		14 400,00	3 600,00			1 400,00	350,00	2 700,00	675,00			9 050,00	2 262,00	
Budget annexe Monplaisir			5 920,00	1 480,00		700,00	175,00	1 900,00	475,00	3 400,00	850,00	1 500,00	375,00			6 100,00	1 525,00	
Budget annexe La Rosière																		
Budget annexe Saint Martin			9 420,00	2 355,00		2 000,00	500,00			2 300,00	575,00	13 160,00	3 290,00			7 520,00	1 880,00	
Budget annexe Service de Soutien domicile	500,00	125,00				5 000,00	1 250,00			8 900,00	2 225,00	4 500,00	1 125,00					
TOTAL	67 600,00	16 901,00	63 510,00	15 877,00		473 707,04	118 426,00	4 100,00	1 025,00	142 860,00	35 712,00	164 060,00	41 015,00	94 100,00	23 525,00	74 570,80	18 641,00	

Annexe de réception en préfecture
040-2644901158-2022-035-DE
Date de télétransmission : 04/03/2022
Date de réception en préfecture : 04/03/2022